

Garde champêtre

Conserver la spécificité rurale des missions et préserver une identité

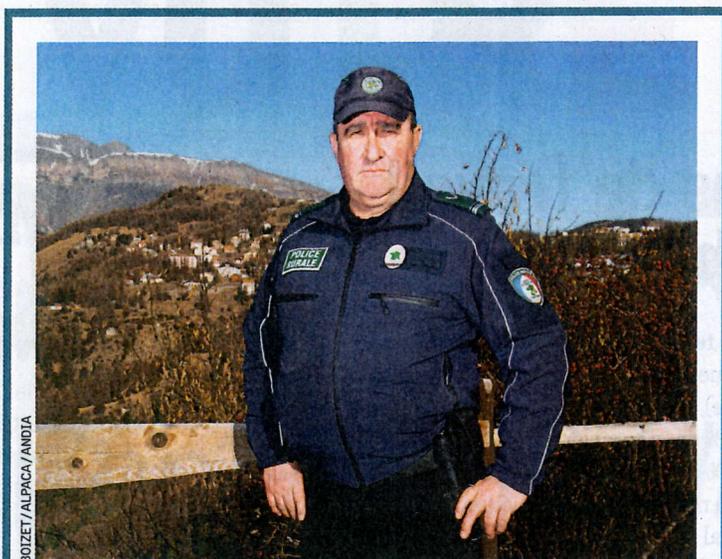
- **Le contexte.** Les membres de la plus ancienne police de France sont à l'aube d'une restructuration de leur métier, qui pourrait être fusionné avec celui de policier municipal.
- **La problématique.** Comment conserver la spécificité de la fonction tout en permettant son évolution ?

Ils sont environ 1800 à faire partie de la plus ancienne police de France. Si, au XIV^e siècle, leurs missions consistaient à surveiller les récoltes, aujourd'hui, les gardes champêtres assurent des fonctions beaucoup plus étendues, dont les directives proviennent du maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police rurale et municipale. Le garde champêtre a plus de 150 domaines de compétences comme la police de la chasse ou de l'eau.

« Nous avons un tiers de compétences en plus par rapport à la police municipale, rapporte Sylvie Priouzeau, garde champêtre principale à Saintes (500 agents env., 27 800 hab., Charente-Maritime). Nous faisons de la prévention, de la surveillance, assurons la tranquillité de la population, constatons par des procès-verbaux les contraventions ou délits portant atteinte aux propriétés rurales et forestières. »

Réforme en cours

Les gardes champêtres protègent la faune et la flore des parcs, luttent contre le camping sauvage et la divagation des chiens. Si dans les petites communes, ils travaillent généralement seuls, ils peuvent intervenir en brigades dans les plus grandes zones notamment dans les établissements publics de coopération intercommunale. Ces brigades ont des spécificités : nautique, fluviale, équestre, VTT. Les gardes champêtres sont parfois amenés à travailler en binôme avec la police municipale, notamment « pour les actions de sécurité et les contrôles



PAUL CHEVRIER, garde champêtre chef principal du syndicat intercommunal de Valberg (260 agents, Alpes-Maritimes)

« Il faut aimer aller au devant des gens »

« Mon métier, c'est ma passion. Cela fait quinze ans que je l'exerce. Avant, j'étais gendarme. Depuis que je suis garde champêtre, j'ai l'impression d'avoir retrouvé mon métier de gendarme tel que je l'exerçais dans les années 70, c'est-à-dire en lien avec le monde rural, avec la population et en faisant de la prévention. Pour être garde champêtre, il faut aimer aller au-devant des gens. Le fait que nous travaillons seuls implique également que nous ayons un certain charisme afin de résoudre les conflits. De plus, j'estime que nous exerçons un métier très utile car il y a en ce moment une revivification des zones rurales. »

de la circulation», témoigne Jean-Marc Wey, garde champêtre chef principal à Bitche (80 agents, 5600 hab., Moselle). Début 2013, Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a annoncé la mutualisation possible des gardes champêtres avec la police municipale, pour créer une police territoriale

à l'horizon 2014. « Nous soutenons cette réforme car il est temps de clarifier les cadres d'emplois jumeaux des gardes champêtres et de la police municipale, et de leur donner une équité, souligne Jean-Marc Wey. Néanmoins, nous voulons que notre spécificité soit conservée et que notre identité

CADRE D'EMPLOIS

Garde champêtre.

CATÉGORIE

C.

FORMATION REQUISE

Après le concours, formation initiale d'application de trois mois (théorie, observation et pratique) qui conditionne la titularisation de l'agent.

soit reconnue en ayant une tenue officielle et une sérigraphie pour nos véhicules. Cette police territoriale devrait être divisée entre une police rurale avec les gardes champêtres, et une police urbaine avec la police municipale. »

Organisation du concours

La réforme permettrait aux gardes champêtres d'avoir accès à des postes en catégorie A ou B comme la police municipale. Ils revendiquent aussi une formation initiale d'application revisitée et une formation continue obligatoire. « Si nous fusionnons, nous n'aurons plus qu'un seul cadre d'emplois, indique Jean-Marc Wey. Nous devrions pouvoir bénéficier de tous les acquis car nous serons tous agents de police territoriale. » Enfin, les gardes champêtres plaident pour le rétablissement du concours d'accès à leur métier. « Il existe mais il n'est plus organisé par les centres de gestion depuis 2011 », indique Sylvie Priouzeau. Par conséquent, les jeunes qui veulent exercer ce métier ne le peuvent pas, les gardes champêtres ne le deviennent que par voie de détachement. *Laure Martin*